

FAQ

Indisponibilité de Job-Room et des eServices du SECO du 19.12.2025 au 6.01.2026

Du 19 décembre 2025 à midi au 6 janvier 2026 à 7 heures du matin, aucun des eServices du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ne sera disponible. Vous êtes particulièrement concerné si vous avez l'habitude d'utiliser [Job-Room](#).

Retrouvez la liste des services concernés ci-après.

Il est très important que vous puissiez anticiper cette interruption car **vos obligations légales demeurent**, notamment en termes de délais de remise des documents et formulaires, de nombre de candidatures, d'obligation d'annonces, etc.

Sommaire

Pour les personnes sans emploi ou sur le point de perdre leur poste	3
<i>Inscription à l'Office régional de placement (ORP).....</i>	<i>3</i>
Que faire si j'ai perdu mon emploi, ou si je sais que mon poste va être supprimé ?	3
Puis-je m'inscrire durant la période de fermeture des ORP ?	3
Que dois-je faire si je ne peux pas m'inscrire à l'ORP avant le 24 décembre à 15 h 30 ?	3
Puis-je utiliser Job-Room (inscription à l'ORP en ligne) pendant la fermeture ?	4
Où puis-je trouver la liste des ORP du canton de Vaud ?	4
<i>Preuves de recherches d'emploi (PRE)</i>	<i>4</i>
Que faire si je suis demandeur·euse d'emploi ou au chômage et déjà suivi·e par un ORP ?	
Et comment transmettre mes preuves de recherche d'emploi ?	4
Si Job-Room est indisponible du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026, puis-je transmettre mes recherches d'emploi de décembre le 6 janvier 2026 ?	4
<i>Indications de la personne assurée (IPA)</i>	<i>5</i>
Quand et comment transmettre mon formulaire IPA ?	5
J'attends encore des attestations... ..	5

<i>Païement des indemnités de chômage</i>	<i>5</i>
Est-ce que je vais recevoir mes indemnités de chômage ?	5
<i>Trouver des offres d'emploi</i>	<i>6</i>
Est-ce que je peux utiliser Job-Room pour chercher des offres d'emploi ?	6
Pour les employeurs	7
<i>Préavis RHT.....</i>	<i>7</i>
Je dois annoncer un préavis RHT pour début janvier 2026	7
Demande et décompte RHT pour le mois de septembre 2025	7
<i>Obligation d'annoncer un poste vacant.....</i>	<i>8</i>
Je dois annoncer un poste vacant soumis à obligation d'annonce	8
Je publie habituellement via l'interface API.....	8
<i>Trouver des candidat·e·s.....</i>	<i>9</i>
Je recherche un·e candidat·e	9
Si l'ORP n'est pas en mesure de proposer des candidat·e·s, dois-je quand même annoncer les postes soumis à l'obligation d'annonce ?	9
Comment puis-je annoncer un poste soumis à l'obligation d'annonce durant la période d'indisponibilité des outils informatiques ?	9
En savoir plus sur l'interruption d'exploitation	10
<i>Liens utiles</i>	<i>10</i>
Adresses et contacts	11

Pour les personnes sans emploi ou sur le point de perdre leur poste

Inscription à l'Office régional de placement (ORP)

Que faire si j'ai perdu mon emploi, ou si je sais que mon poste va être supprimé ?

Vous devez vous **inscrire** auprès d'un ORP le plus rapidement possible.

Jusqu'au vendredi 19.12.2025 à 12 h 00, inscrivez-vous en ligne via le portail www.job-room.ch ou rendez-vous auprès de l'ORP de votre région pour vous inscrire en personne.

Du vendredi 19.12.2025 dès 12 h 00 au mercredi 24.12.2025 à 15 h 30, prenez contact avec votre ORP par téléphone ou rendez-vous sur place pour vous inscrire en personne.

Nous vous prions d'anticiper vos démarches au moins 30 minutes avant la fermeture.

Dès le mercredi 24.12.2025 à 16 h 00, l'ORP sera fermé jusqu'au lundi 5 janvier 2026 à 08 h 00.

Puis-je m'inscrire durant la période de fermeture des ORP ?

Non. Les inscriptions ne seront pas possibles entre le 24 décembre 2025 à 16 h 00 et le 5 janvier 2026 à 08 h 00, ni par téléphone ni au guichet de votre ORP.

Que dois-je faire si je ne peux pas m'inscrire à l'ORP avant le 24 décembre à 15 h 30 ?

Si vous ne pouvez pas vous inscrire à l'ORP avant le 24 décembre à 15 h 30, faites-le **lundi 5 janvier 2026 dès 08 h 00**, par téléphone ou directement au guichet de votre ORP.

Quel que soit le moment de votre inscription, conservez précautionneusement toutes les recherches d'emploi et candidatures que vous effectuez.

Puis-je utiliser Job-Room (inscription à l'ORP en ligne) pendant la fermeture ?

Non. Job-Room ne sera pas disponible pour les inscriptions du 19 décembre 2025 dès 12 h 00 jusqu'au mardi 6 janvier 2026 à 07 h 00.

Où puis-je trouver la liste des ORP du canton de Vaud ?

La liste des ORP est accessible [ici](#).

[\[https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/institutionen-medien/adressen---kontakte.html\]](https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/institutionen-medien/adressen---kontakte.html)

Preuves de recherches d'emploi (PRE)

Que faire si je suis demandeur·euse d'emploi ou au chômage et déjà suivi·e par un ORP ?

Et comment transmettre mes preuves de recherche d'emploi ?

Vous devez saisir vos preuves de recherches d'emploi (PRE) du mois de décembre dans Job-Room d'ici au 19.12.2025 à 12 h 00.

Si vous n'avez pas effectué le nombre de candidatures convenu avec votre conseiller·illère ORP au 19 décembre, vous avez jusqu'au 5 janvier 2026 pour les lui transmettre par courriel, par courrier postal ou encore en les déposant directement dans la boîte à lettres de votre ORP.

Attention au délai de dépôt ! Quelle que soit la méthode de transmission choisie, vous avez jusqu'au 5 janvier 2026 pour transmettre votre formulaire de recherches d'emploi du mois de décembre 2025.

En effet, le délai au **lundi 5 janvier 2026** demeure, si vous ne le respectez pas, cela peut entraîner des jours de suspension.

Si Job-Room est indisponible du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026, puis-je transmettre mes recherches d'emploi de décembre le 6 janvier 2026 ?

Non. Le délai sera dépassé. Vous devez impérativement transmettre **l'entier** de vos recherches d'emploi pour le mois de décembre **au plus tard le 5 janvier 2026** à votre ORP, par courriel, par courrier postal ou encore en les déposant directement dans la boîte à lettres de votre ORP.

Téléchargez le formulaire de preuves de recherches d'emploi [ici](#) :

https://www.arbeit.swiss/dam/secoalv/fr/dokumente/formulare/arbeitslose/716.007_neu.pdf.download.pdf/716.007_neu.pdf

Indications de la personne assurée (IPA)

Quand et comment transmettre mon formulaire IPA ?

Au vu de l'interruption du système de paiement, nous vous invitons à nous transmettre votre formulaire « Indications de la personnes assurée » (IPA) de décembre 2025 le plus rapidement possible **dès le 4 décembre 2025**.

IPA de septembre, ne ratez pas le dernier délai !

Si vous n'avez pas encore envoyé votre IPA de septembre 2025, dépêchez-vous de le faire avant la fin de cette année. Pour mémoire, vous avez trois mois pour le transmettre, au-delà, il ne peut plus être pris en compte. Pour transmettre le formulaire :

- **via Job-Room** jusqu'au **19.12.2025 à 12 h 00**.
- **remise en mains propres** jusqu'au **24.12.2025 à 11h30 !**
- **par poste** ou par **courriel** jusqu'au **31.12.2025**

J'attends encore des attestations...

S'il vous manque des documents de tiers, tels qu'attestation de gain intermédiaire (GI), ou attestation de mesure du marché du travail (MMT) par exemple, transmettez votre formulaire IPA dès que possible, vous pourrez transmettre ces attestations ultérieurement.

! Nota bene :

Les caisses de chômage ne pourront effectuer aucun paiement entre le 19.12.2025 à 12 h 00 et le 6.01.2026 à 07 h 00.

Paiement des indemnités de chômage

Est-ce que je vais recevoir mes indemnités de chômage ?

Transmettez vos documents à temps afin de pouvoir être payé. En effet, **les caisses de chômage ne pourront effectuer aucun paiement entre le 19.12.2025 et le 6.01.2026.**

Trouver des offres d'emploi

Est-ce que je peux utiliser Job-Room pour chercher des offres d'emploi ?

Oui. Jusqu'au 19.12.2025 à 12 h 00 et dès le 6.01.2026, à 07 h 00.

Entre le 19.12.2025 et le 6.01.2026, Job-room sera inaccessible, il ne sera donc pas possible d'utiliser le moteur de recherche de travail.swiss pour trouver des offres d'emploi.

Durant cette période, nous vous recommandons d'utiliser les nombreux jobboards et agrégateurs d'offres d'emploi généralistes ou sectoriels existants et opérationnels en Suisse romande et en Suisse.

Pour les employeurs

Préavis RHT

Je dois annoncer un préavis RHT pour début janvier 2026

Quand déposer le préavis ?

Le préavis doit être envoyé dix jours avant l'introduction de la réduction de l'horaire de travail (RHT). Ainsi, si vous envisagez d'introduire la réduction de l'horaire de travail pour le début de l'année 2026, il est nécessaire d'anticiper le dépôt de votre préavis au **début du mois de décembre 2025**.

Puis-je utiliser Job-Room ?

Oui. Jusqu'au 19 décembre 2025 à 12 h 00.

Entre le 19 décembre 2025 12 h 00 et le 6 janvier 2026 7 h 00, Job-Room est indisponible. Le préavis de RHT doit être rempli au moyen du formulaire [PDF](#) et transmis par e-mail à : rht.dgem@vd.ch ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous. Nota bene : aucun préavis ne pourra être traité durant cette période.

Direction de l'autorité cantonale de l'emploi - DIACE

Rue Marterey 5

1014 Lausanne

Téléphone : [+41 21 316 60 93](tel:+41213166093)

Courriel : rht.dgem@vd.ch

Lien vers la page RHT de [travail.swiss](https://www.travail.swiss) où figurent différents formulaires :

[<https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/service/formulare/fuer-arbeitgeber/kae-eservices-formulare.html>]

Demande et décompte RHT pour le mois de septembre 2025

Vous avez trois mois pour faire valoir votre droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (art. 38, al. 1, LACI).

Vous pouvez transmettre votre demande et décompte :

- **via Job-Room** jusqu'au **19.12.2025 à 12 h 00**.
- remise **en mains propres** jusqu'au **24.12.2025 à 11h30 !**
- **par poste** ou par **courriel** jusqu'au **31.12.2025**

Obligation d'annoncer un poste vacant

Je dois annoncer un poste vacant soumis à obligation d'annonce

Annoncez **tous** les postes soumis à l'obligation d'annonce dont vous avez déjà connaissance **jusqu'au 18 décembre 2025 via Job-Room**.

A partir du 19 décembre 2025 à 12 h 00 et jusqu'au 24 décembre 2025 à 16 h 00, vous devez annoncer vos postes soumis à obligations d'annonce par courriel ou par téléphone à service-entreprises.dipp@vd.ch ou par téléphone au +41 21 316 50 50

Entre le 25.12.2025 et le 5.01.2026, envoyez vos descriptifs de postes par courriel à service-entreprises.dipp@vd.ch.

L'application Job-Room sera à nouveau fonctionnelle le 6 janvier 2026.

! Nota bene : l'obligation d'annoncer les postes vacants demeure malgré l'interruption d'exploitation des systèmes.

Je publie habituellement via l'interface API

L'interface ne sera pas fonctionnelle durant la période d'interruption.

A partir du 19 décembre 2025 à 12 h 00 et jusqu'au 24 décembre 2025 à 16 h 00, vous devez annoncer vos postes soumis à obligations d'annonce par courriel ou par téléphone à service-entreprises.dipp@vd.ch ou par téléphone au +41 21 316 50 50

Entre le 25.12.2025 et le 5.01.2026, envoyez vos descriptifs de postes par courriel à service-entreprises.dipp@vd.ch.

L'application Job-Room sera à nouveau fonctionnelle dès le 6 janvier 2026.

! Nota bene : l'obligation d'annoncer les postes vacants demeure malgré l'interruption d'exploitation des systèmes.

Trouver des candidat·e·s

Je recherche un·e candidat·e

À partir du 19 décembre 2025 à 12 h 00 et jusqu'au 5 janvier 2026 inclus, en raison de l'indisponibilité des outils informatiques fédéraux mis à disposition des cantons, les ORP du canton de Vaud ne seront pas en mesure de proposer des candidatures durant toute cette période.

Nous pourrons à nouveau pleinement répondre à vos demandes de candidat·e·s à partir du 6 janvier 2026.

Si l'ORP n'est pas en mesure de proposer des candidat·e·s, dois-je quand même annoncer les postes soumis à l'obligation d'annonce ?

Oui. Même durant la période d'indisponibilité des outils informatiques fédéraux, les employeurs restent tenus d'annoncer les postes soumis à l'obligation d'annonce.

Cette obligation légale demeure en vigueur et s'applique sans interruption, y compris entre le **19 décembre 2025 à 12 h 00** et le **6 janvier 2026 à 08 h 00**, période durant laquelle les ORP ne seront temporairement pas en mesure de proposer des candidatures.

Comment puis-je annoncer un poste soumis à l'obligation d'annonce durant la période d'indisponibilité des outils informatiques ?

Du 19 décembre 2025 à 12 h 00 au 24 décembre 2025 à 16 h 00, vous devez annoncer vos postes soumis à l'obligation d'annonce :

Par e-mail : service-entreprises.dipp@vd.ch

Par téléphone : +41 21 316 50 50

Entre le 25 décembre 2025 et le 5 janvier 2026 inclus, les annonces doivent être transmises **uniquement par e-mail** à l'adresse suivante : service-entreprises.dipp@vd.ch

En savoir plus sur l'interruption d'exploitation

Liens utiles

⇒ Lien vers la page dédiée à l'interruption d'exploitation du site de la confédération travail.swiss

Vous y trouverez :

- des formulaires en version pdf pour les **demandeurs·euses d'emploi et assuré·e·s**
- des formulaires pour les **employeurs et agences de placement** :

https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/institutionen-medien/projekte-massnahmen/einfuehrung_asal_2.html

⇒ Formulaires officiels à télécharger pour l'indemnité de chômage :

<https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/service/formulare/formulare-fuer-arbeitslose.html>

⇒ Info : Nouveau formulaire indemnités de chômages

https://www.arbeit.swiss/dam/secoalv/fr/dokumente/formulare/arbeitslose/flyer_formulaires-indemnité-de-chomage_v10.2025.pdf.download.pdf/flyer_formulaires-indemnité-de-chomage_v10.2025.pdf

⇒ Les personnes en recherche d'emploi suivies par un ORP ont reçu un courrier d'information du SECO que vous retrouvez [ici](#) (version au 10.10.2025).

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/chomage/fichiers_pdf/Note_Info_rmativ_e_adress%C3%A9e_aux_clients_par_le_SECO_10.10.2025.pdf

⇒ Communiqué de presse du Secrétariat à l'économie (SECO) du 6.11.2025

<https://www.news.admin.ch/fr/newsb/kJEwpLzczL0PYnG6hThIV>
[SIPACfutur – Mise en service du nouveau système de paiement des indemnités de chômage en janvier 2026](#)

Adresses et contacts

Offices régionaux de placement (ORP)

Liste et coordonnées des offices disponibles sur : <https://www.arbeit.swiss/seco/vd/fr/home/menue/institutionen-medien/adressen---kontakte.html>

Pour les questions concernant les entreprises uniquement :

E-mail service aux entreprises : service-entreprises.dipp@vd.ch

Tél : 021 316 50 50

Caisse cantonale de chômage

<https://www.vd.ch/economie/prestations-destinees-aux-demandeuses-et-demandeurs-demploi/caisse-cantonale-de-chomage>

Tél. : 021 316 60 60 (numéro unique)

E-mail : cch@vd.ch

Direction Autorité cantonale de l'emploi

Tél : 021 316 60 93

E-mail pour les demandes de RHT : rht.dgem@vd.ch